

**DIRECTION CHARGÉE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Arrêté du 2 octobre 2020 portant délégation de signature pour la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) par la direction de l'investissement de la Direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDCBDT – AD20002

Le directeur général adjoint, directeur de la Direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Olivier Sichel en tant que directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir au bénéfice du directeur de la Direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Antoine Troesch, directeur de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) mises en œuvre par cette direction, à savoir :

- « Ville de demain »,
- « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
- « Instituts pour la transition énergétique – ITE »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE), « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN » »,
- « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,
- « Territoires d'Innovation de Grande Ambition »,
- « Valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » »,
- « Sociétés Universitaires et de Recherche », et
- « Développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique » pour la partie de l'action 02 « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants » au titre du PIA ainsi que
- « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » au titre du PIC,

relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction de la Banque des territoires, et dans les limites prévues par l'arrêté du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des territoires, y compris :

1° Les actes de mutation d'actifs ;

2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale ;

3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au 2° du présent article dont le suivi relève de la

gestion des actions du programme d'investissements d'avenir et du plan d'investissement dans les compétences mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires ;

4° Les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique pour l'instruction, la passation, l'exécution et le règlement des contrats passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

M. Antoine Troesch est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au premier l'alinéa.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Troesch, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur de la Banque des territoires, les actes mentionnés à l'article 1^{er} relatifs à toutes les actions du PIA et du PIC identifiées dans la présente délégation, à Mme Dara Lecomte, directrice du pilotage transverse et de la performance de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires et à M. Gabriel Giabicani, directeur du département innovation et opérations de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires.

Mme Dara Lecomte et M. Gabriel Giabicani sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance des sociétés ou entités visées au premier alinéa de l'article 1^{er}.

Article 3

Pour la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du plan d'investissement dans les compétences (PIC) mises en œuvre par la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, dans le cadre des attributions de leur service respectif et dans les limites prévues par l'arrêté du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er} d'un montant supérieur à 50 000 euros hors taxes, à :

1° M. Christophe Genter, directeur du département cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre des actions :

- « Financement de l'économie sociale et solidaire »,
- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI »,
- « Fonds national de valorisation – volet France Brevets »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN »
- « Territoire d'innovation pédagogique – TIP »,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI » au titre du PIA, ainsi que « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences », « Intégration Professionnelle des Réfugiés » au titre du PIC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Genter, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à :

Mme Marianne Fauchaux, directrice adjointe du département cohésion sociale et territoriale de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre de toutes les actions listées ci-dessus pour le département cohésion sociale et territoriale ;

Mme Annick Le Gall, chef de projet au titre de l'action « Financement de l'économie sociale et solidaire » ;

Mme Linda Reboux, chef de projet au titre de l'action « Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI » ;

M. Benoit Sénéchal, chef de projet au titre des actions :

- « Investissements dans la formation en alternance – FPA »,
- « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE »,
- « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat – CIE »,
- « Territoire d'innovation pédagogique –,
- « Ingénierie de Formation professionnelle et Offre d'accompagnement Innovante – IFPAI – Volet national » au titre du PIA ainsi que
- « 100% Inclusion du Plan d'Investissement dans les Compétences » et « Intégration Professionnelle des Réfugiés » au titre du PIC ;

M. Nicolas Turcat, chef de projet au titre des actions « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE)» - volet « Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique e-FRAN », « Territoires d'innovation pédagogique ».

2° M. Laurent Depommier-Cotton, directeur du département transition numérique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre de l'action « Développement de l'économie numérique/Gestion du fonds national pour la société numérique », pour la partie de l'action 02 « Soutien aux usages, services et contenus numériques innovants » relevant de la compétence de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires ;

3° M. Arnaud Beaulieu, directeur du département ville, immobilier et tourisme de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre des actions « Ville de Demain » et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Benjamin Kerignard, chef de projet desdites actions ;

4° M. Gabriel Giabicani, directeur du département innovation et opérations de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition » et l'action « valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel Giabicani, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à M. Ollivier Lenot, chef de projet au titre de l'action « Territoires d'innovation de grande ambition » et l'action « valorisation – fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » », ;

5° M. Emmanuel Legrand, directeur du département transition énergétique et écologique de la direction de l'investissement de la direction chargée de la Banque des territoires, au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Legrand, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de la Banque des territoires, les mêmes actes, à l'exclusion de ceux visés au 4° de l'article 1^{er}, à M. Franck Charron, chef de projet au titre des actions « Instituts pour la transition énergétique – ITE » et « Sociétés Universitaires de Recherche – SUR ».

Article 4

Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 02 OCT. 2020

Olivier Sichel



